

Mais hélas ! l'intéressant caribou n'aurait pas encore fini son cycle d'immigration qui nous en prive actuellement. Il est parti voilà quatre ans de notre région québécoise pour les rives du lac Supérieur. Le nord du continent américain est pourtant la patrie du caribou des bois. Dans notre "abomination" de neige et de glace, on a fait, jadis, de notre "tarrandus hostilis" des massacres effroyables. On a chassé notre caribou de toutes les façons, au moyen de fosses creusées dans la neige durcie, de lacets de "babiche" tendus, de pièges, de flèches imbibées de sucs vénéneux, etc.

Au printemps, le caribou cercle vers le nord et se replie au sud en septembre. Il atteint dans sa migration méridionale la Nouvelle-Ecosse. Son parcours géographique comprend Terre-Neuve, la Nouvelle-Ecosse, la partie méridionale du Maine, les deux rives du Saint-Laurent, dans la province de Québec, gagnant à l'ouest la région habitée du nord de Québec, en arrière du lac Supérieur. Au Labrador, on le trouve en bandes nombreuses au fond des forêts solitaires.

Or, il ne paraît pas que le caribou ait terminé son cycle et il faudra encore attendre au moins deux ans avant de le voir réapparaître dans nos forêts québécoises. Voilà donc, pour cette année encore, deux espèces de gibier : la perdrix et le caribou, très rares. Des espèces disparaîtraient à jamais de nos forêts n'était l'application rigoureuse de nos lois de protection du gibier. Pourquoi alors trouverait-on trop sévères ces lois pourtant si bienfaisantes?

\*  
\* \*

Ce n'est pas seulement dans l'Ouest américain ou canadien, que l'on voit croître les villes à la façon des champignons. L'Est maintenant fournit sa part de ces rapides et titanesques manifestations du Progrès. L'industrie s'implante en maîtresse, partout, après avoir longtemps boudé, et les agglomérations suivent.

Depuis trois ou quatre ans, la Législature est appelée à passer des bills incorporant de nouvelles villes qui, ensuite, surgissent de terre en un clin d'œil. L'exploitation des mines et du bois de pulpe pour le papier est, naturellement, pour beaucoup dans cette énorme et rapide poussée vers le Progrès. L'année dernière, la Législature incorporait Noranda et Arvida ; cette année, elle sera invitée à permettre la fondation de la ville de Mercier, née, dans le Nord-Ouest de la province, de l'exploitation minière et d'une autre nouvelle ville sur les bords de la désormais fameuse Chute-à-Caron, près d'Arvida, comté Chicoutimi.

Il y a des endroits dont on peut dire qu'ils sont situés sous une bonne étoile. Cette Chute-à-Caron est dans un coin du Saguenay qui fut connu et colonisé en tout dernier lieu. Qui eut dit, voilà seulement dix ans, que ce site perdrait tout d'un coup son aspect de si impressionnante sauvagerie pour faire place à la fourmilière d'une ville industrielle ? Quand, en 1863, Michel Caron achetait

du Département des Terres de la Couronne, le lot No 24 du Rang A du canton Simard, et, un peu plus tard, le lot voisin, No 25 qui avait été précédemment concédé à l'hon. David E. Price ; quand, en 1868, son fils Eugène, vint faire là les premiers défrichements et les premières cultures, tous deux se doutaient guère qu'ils "clairaient" l'emplacement d'une ville. Et, en 1890, s'ils avaient pu lire dans l'avenir, comme ils auraient refusé de vendre à Basile Villeneuve leurs lots pour la somme de \$900.00.

En rappelant ces petits faits de la petite histoire du Saguenay, nous nous trouvons du même coup, on peut le voir, à rappeler l'origine du nom de la Chute-à-Caron. Les deux lots de Michel Caron se trouvaient sur la rive droite de la rivière Saguenay. En face il y avait une belle "place de pêche" où l'on prenait force belles ouananiches qui descendaient du lac Saint-Jean. Le père François Maltais, qui demeurait sur le bord de la rivière Shipshaw à quelques milles de là, allait souvent pêcher à cet endroit qu'il appelait le "Remous à Caron". Les fermiers d'Eugène Caron disaient aussi : "Le Remous à votre père ou à "M. Caron". Le nom s'étendit tout naturellement à tout le voisinage. Plus tard, les arpenteurs et les ingénieurs du gouvernement apprirent à la désigner ainsi et par eux le nom de Chute-à-Caron passa dans les documents officiels. Une trentaine d'années plus tard, l'Amérique entière connaissait l'endroit aussi bien que, naguère, le père François Maltais de la rivière Shipshaw.

\*  
\* \*

La question de l'abolition des rentes seigneuriales va être de nouveau mise sur le tapis de la discussion au cours de la présente session provinciale. On sait qu'elle occupe déjà, depuis quelques années, l'attention de ceux qui vivent dans les comtés établis dans les vieilles seigneuries de la province ; et ces comtés sont nombreux.

C'est M. T.-D. Bouchard, député de Saint-Hyacinthe, qui s'est fait, l'année dernière, le champion de cette entreprise. Si le député de Saint-Hyacinthe réussit à faire passer une loi, celle qu'il propose, par la Législature, l'abolition du paiement des droits seigneuriaux ferait disparaître les dernières traces, chez nous, de ce fameux régime seigneurial que nos ancêtres avaient établi sur le modèle de la féodalité de la vieille France qui, avec ses formidables abus, donnaient lieu à la jacquerie, sombre guerre sans cesse renouvelée de la chaumière contre le château.

Il ne faudrait pas croire cependant que la féodalité de la Nouvelle-France fut aussi abusive que celle de l'ancienne France qui marqua pourtant le premier éveil de la civilisation dans les vieilles Gaules.

L'hon. Rodolphe Lemieux, dans une belle étude qu'il lisait devant la Société Royale du Canada, le 29 mai 1913, sur le Régime Seigneurial au Canada, a établi que la féodalité fut, chez nous, plutôt pleine de douceur et de justice. D'ailleurs, le régime différait beaucoup de celui